Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_05-DE

Lanrivoaré
eeun ha kaloneg
République Française

Département du Finistère

Canton de Saint Renan

COMMUNE DE LANRIVOARE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

Date du conseil municipal 03/03/2026	**Délibération N° D_2026_005**
Date de la convocation 24/02/2026	
Date de l'affichage 12/02/2026	**APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2026**
Date de transmission au contrôle de légalité 12/02/2026	
Nombre de membres En exercice : 15 En présence : 13 Votant : 15	

Le trois mars deux mil vingt-six, à dix-sept heures, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, convoqués le 24 février 2026.

Etaient présents :
Pascale ANDRÉ, Joseph RAGUÉNÈS, Céline BOENNEC-KEREBEL, Joseph ARZEL, Monique CORNEN, Jean-Luc KERGLONOU, Elisabeth LE GALL, Isabelle LAMOUR, Thierry BILCOT, Anne TARTU, Adeline PRENVEILLE, Thibaud IDOUX et Marc JEZEQUEL.

Etaient absents excusés :
Caroline BOURDIER GARREC pouvoir donné à Adeline PRENVEILLE
Jean-Jacques STÉPHAN pouvoir donné à Isabelle LAMOUR

Monsieur Joseph ARZEL est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_05-DE

➲ Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° D_2025_010 du Conseil Municipal du 11 mars 2025 par laquelle ce dernier a adopté le budget primitif pour l'exercice 2025 de la commune,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 février 2026,
Vu la présentation du rapporteur,
Considérant qu'il convient d'adopter un nouveau budget pour l'année 2026,

Madame le Maire présente le budget primitif 2026 et le soumet au vote (le vote a lieu par chapitres pour les sections d'investissement et de fonctionnement) :

➲ Décide

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (15),

ARTICLE UN :
ADOPTE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 dont les sections s'équilibrent comme suit :

- → Fonctionnement : dépenses et recettes : 1 328 200,00 €
- → Investissement : dépenses et recettes : 1 170 002.40 €

- → **Total du Budget : 2 498 202.40€**

Budget Commune 2026

	Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	353 100,00€	26 500,00€	Atténuation de Charges
	Charges de personnel et frais assimilés	610 500,00€	116 300,00€	Produits des services
	Atténuations de produits	20 000,00€	30 000,00€	Impôts et Taxes
			371 100,00€	Dotations Participations
			766 450,00€	Fiscalité locale
	Autres charges de gestion courante	134 700,00€	17 300,00€	Autres Produits de Gestion courante
	Charges financières	52 000,00€	50,00€	Produits Financier
	Charges exceptionnelles	2 000,00€	500,00€	Produits Exceptionnels
	Total Dépenses Réelles	***1 172 300,00€***	***1 328 200,00€***	***Total Recettes Réelles***
	Virement à la section d'investissement	142 900,00€		
	Dotations aux amortis & provisions	13 000,00€		
	Total Dépenses d'ordre	***155 900,00€***	***-€***	***Total Recettes d'ordre***
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	**1 328 200,00€**	**1 328 200,00€**	

	Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement	861 424,89 €	27 400,00 €	Subventions d'investissement
	Emprunts et dettes assimilées	148 300,00 €	317 187,12 €	Dotations, fonds divers et réserves
			0,00 €	Emprunts et dettes assimilées
	Total Dépenses Réelles	***1 009 724,89€***	***344 587,12€***	***Total Recettes d'équipement***
			142 900,00€	Virement section fonctionnement
			13 000,00€	Opérations transfert d'ordre
	Total Dépenses d'ordre	***-€***	***155 900,00€***	***Total Recettes d'ordre***
	Report section investissement		384 179,99€	Report section investissement (2023)
	Restes à réaliser	160 277,51 €	285 335,29€	Restes à réaliser
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	**1 170 002,40€**	**1 170 002,40€**	

TOTAL BUDGET	**2 498 202,40€**	**2 498 202,40€**	

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_05-DE

ARTICLE DEUX :

PRÉCISE que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et que le vote s'est effectué par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

ARTICLE TROIS :

D'AUTORISER le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Lanrivoaré, le 06 mars 2026,

Le Maire,
Pascale ANDRÉ,



Le secrétaire de séance,
Joseph ARZEL,

